

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 17/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le huit octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, GALLIER Erick, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, HERVIEU Jacques, LEROUILLY Chloé, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELTIER Virginie.

Absents excusés : DAVID Frédéric donne pouvoir à Christian VENGEONS, DESGUEE Jérémie, donne pouvoir à LEMIERE Marc-Antoine, FREENE Anaïs donne pouvoir à BLIN Annie, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : DAVID Nathalie, GILETTE Valérie, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme.

Présents : 15 **Pouvoirs :** 4 **Votants :** 19

La séance a été ouverte à 20h08.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

SDEC : Effacement des réseaux : NOYERS-BOCAGE – RUE DU 13 JUIN ET RUE DES CANADIENS
Délibération 2025-10-03

VU la convention SDEC sur l'effacement des réseaux approuvée par délibération le 15 mai 2023 ;

Considérant l'étude définitive transmis le 12/09/2025 par le SDEC Energie mentionnant le coût total de l'opération à 210 053,50 €TTC.

Considérant les taux d'aides de 100% sur le réseau de distribution électrique, de 70% sur le réseau d'éclairage et sur le réseau de télécommunication ; le montant de la participation communale est de 18 086,19 €

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet 18AME0193 étant conforme à la demande.

PREND acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.

DECIDE du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)

PREND note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

S'ENGAGE à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 5 251,34 €,

AUTORISE Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à cette affaire.

Certifié exécutoire le
17/10/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

